



APPEL A PROJETS

Ecrire et composer à l'hôpital

La Sacem s'associe au site de financement participatif KissKissBankBank pour lancer « Mise en œuvre(s) – Ecrire et composer à l'hôpital », un dispositif destiné à soutenir financièrement les créateurs (auteurs-compositeurs, membres de la Sacem) intervenant dans le champ de la santé (établissements sanitaires et médico-sociaux).

Date limite des candidatures : 19 septembre 2017

Parallèlement à ses missions de collecte et de répartition de droits d'auteur, la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique mène une politique active de soutien à la création, la diffusion des œuvres et la professionnalisation des créateurs. Son action vise également à faciliter l'accès des porteurs de projets à des moyens de financement nouveaux.

En investissant le champ du financement participatif, la Sacem offre de nouvelles opportunités aux créateurs et les incite à s'emparer d'un écosystème innovant, au service de la diversité.

PRESENTATION ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de **son action culturelle solidaire** que la Sacem mène dans un souci de transmission et d'ouverture à tous les publics, elle s'est associée de 2013 à 2016 à la convention de partenariat Culture-Santé établie entre la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans la région Nord-Pas-de-Calais. A travers ce partenariat de trois années, la Sacem a pu aider à la mise en œuvre d'actions de création musicale ambitieuses et innovantes dans des établissements hospitaliers et médico-sociaux grâce à un travail réunissant créateurs, patients, structures culturelles et personnel de santé.

Ces trois années de test ont mené à l'élaboration d'un dispositif innovant en s'associant à KissKissBankBank pour :

- continuer à soutenir des actions de création musicale dans le secteur de la santé
- contribuer à rendre accessible la pratique artistique et aux œuvres musicales à tous les publics
- former les professionnels (porteurs de projet et artistes créateurs) à la recherche de financements privés dans le domaine de la création musicale solidaire

CRITERES D'ELIGIBILITE

- L'appel à projets s'adresse à des structures culturelles menant des actions musicales dans le champ de la santé.
- Les actions sont destinées aux personnes hospitalisées, dans le cadre d'ateliers intégrant les programmations culturelles élaborées dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Ces ateliers doivent permettre aux participants d'élaborer des créations musicales (textes et/ou musique).

- Les actions doivent être menées par des artistes créateurs professionnels, membres de la Sacem.
- Les créations nées de chaque atelier doivent prévoir au moins une restitution (par exemple, au sein de l'établissement).
- Les actions peuvent se dérouler dans un établissement ou concerner un ensemble d'établissements d'un même territoire.
- Les actions éligibles ont lieu sur une période entre janvier et juin 2018 au plus tard. Une action en cours peut être éligible si elle remplit les critères d'éligibilité listés ci-dessus.
- Un référent doit être identifié au sein de l'établissement.

NB : Les ateliers d'art thérapie et les projets d'animation, internes à l'établissement, ne sont pas concernés par cet appel à projets.

PIECES A FOURNIR

Avant le 19 septembre 2017 par mail à l'adresse : appel.a.projets@sacem.fr

- Formulaire de candidature
- Attestation de l'établissement
- Descriptif et calendrier du projet
- Biographie de l'auteur-compositeur
- Lien vidéo de spectacle/concert de l'auteur-compositeur
- Présentation de la structure culturelle porteuse du projet
- Budget prévisionnel de l'action

LE SOUTIEN DE LA SACEM

- Pour chaque projet sélectionné selon les critères détaillés ci-dessus, la Sacem abondera le financement durant toute la campagne de financement participatif, dans la limite de 50% de l'objectif de collecte avec un plafond à hauteur de 5 000€ par projet.
- Cet abondement est conditionné à la réussite de la collecte du projet.
- La Sacem labellisera les projets sélectionnés et communiquera sur l'ensemble de l'opération pendant et après les campagnes. À ce titre, les porteurs de projets participants acceptent d'effectuer toute interview organisée par la Sacem et/ou KissKissBankBank visant à promouvoir le dispositif et leurs projets.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Les porteurs de projets seront accompagnés par KissKissBankBank pour la définition d'une stratégie et la mise en ligne d'une campagne adaptée : définition d'un objectif, de contreparties, du texte et du plan de communication.

LE CALENDRIER

- Juin au 19 septembre 2017 : envoi des dossiers de candidature à l'adresse appel.a.projets@sacem.fr
- Octobre : annonce des projets sélectionnés et lancement des campagnes

PROJET PILOTE DE CE DISPOSITIF

La Sacem accompagne l'association Tournesol, Artistes à l'Hôpital pour sa campagne de financement participatif sur le projet **Sur la mer immense**, lecture mise en musique de l'Eneide de Virgile par Wallerand de Crepy, compositeur et illustrateur sonore, Jean Christophe Hurtaud, musicien, et dirigée par le comédien Thomas Cousseau.

La collecte porte sur la mise en place d'ateliers avec un « orgue sensoriel » pour les patients hospitalisés et handicapés au sein de l'Hôpital Rothschild AP-HP.

Plus d'informations ici : <https://www.kisskissbankbank.com/sur-la-mer-immense>

À propos de la Sacem

La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) a pour vocation de représenter et défendre les intérêts de ses membres en vue de promouvoir la création musicale sous toutes ses formes (de la musique contemporaine au jazz, rap, hip-hop, chanson française, musique de films, musique à l'image, œuvres dédiées au jeune public...) mais également d'autres répertoires (humour, poésie, doublage-sous-titrage...).

Sa mission essentielle est de collecter les droits d'auteur et de les répartir aux auteurs, compositeurs et éditeurs dont les œuvres ont été diffusées ou reproduites. Organisme privé, la Sacem est une société à but non lucratif gérée par les créateurs et les éditeurs de musique qui composent son Conseil d'administration. Elle compte 161 170 membres dont 19 650 créateurs étrangers issus de 166 nationalités (4 206 nouveaux membres en 2016) et représente plus de 118 millions d'œuvres du répertoire mondial.

En 2016, la Sacem a réparti des droits à 298 000 auteurs, compositeurs et éditeurs dans le monde, au titre de 2,2 millions d'œuvres.

Par son action culturelle, la Sacem est fortement engagée dans l'accompagnement et la professionnalisation des artistes, la création musicale et l'accès à la culture pour tous.

En 2016, la Sacem a soutenu 1 995 projets pour un montant de 25.2 millions d'euros. Plus de 90 % de ces aides sont distribuées grâce au système vertueux de la copie privée.